



**HAL**  
open science

# Nouveaux usages socio-économiques des “ langues régionales ” de France au XXI e siècle

Carmen Alén Garabato, Henri Boyer

► **To cite this version:**

Carmen Alén Garabato, Henri Boyer. Nouveaux usages socio-économiques des “ langues régionales ” de France au XXI e siècle. Langage et Société, 2022, N° 175 (1), pp.9-21. 10.3917/ls.175.0011 . hal-04767500

**HAL Id: hal-04767500**

<https://univ-montpellier3-paul-valery.hal.science/hal-04767500v1>

Submitted on 13 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Nouveaux usages socio-économiques des « langues régionales » de France au XXI<sup>e</sup> siècle

### Carmen Alén Garabato

Université Paul-Valéry Montpellier 3, EA 739 DIPRALANG  
carmen.alen-garabato@univ-montp3.fr

### Henri Boyer

Université Paul-Valéry Montpellier 3, EA 739 DIPRALANG  
henri.boyer@univ-montp3.fr

### Introduction

Depuis plusieurs décennies on peut observer, en France, dans des contextes ethnosociolinguistiques de domination linguistique, une nouvelle modalité de production d'identité. Elle rappelle ce que l'on désigne en domaine anglophone par *commodification* (en francophonie par  *marchandisation*)<sup>1</sup>. Cette nouvelle modalité consiste à instrumentaliser une langue-culture dominée (plus ou moins fortement minor(is)ée), dans sa composante lexico-sémantique essentiellement, *via* une *patrimonialisation* discursive<sup>2</sup>, en lui donnant ainsi une (certaine) fonctionnalité et à coup sûr une visibilité inédites<sup>3</sup>.

1. Comme l'indiquent Moïse, McLaughlin, Roy et White (2006), le terme de *commodification* est utilisé dans les travaux de Monica Heller « pour parler des processus de mise en marché des langues et des identités dans des espaces clés de la nouvelle économie mondialisée, tels que le tourisme, les services et les industries de la langue. Ce terme est proche de celui de “marchandisation” utilisé en français de France » (Moïse, McLaughlin, Roy & White 2006 : 86, note 1 ; voir également Heller 2003).
2. On ne peut pas exactement parler, dans les cas qui nous intéressent ici, de *revitalisation* au sens utilisé actuellement en sociolinguistique : voir par exemple Costa (2013).
3. Ce phénomène est pratiquement contemporain d'un phénomène tout aussi visible bien que relativement marginal : l'utilisation des langues minor(is)ées sur l'Internet

Pour caractériser (brièvement) la situation ethnosociolinguistique de certaines des langues concernées, comme les « langues régionales » de France dans leur diversité, on dira qu'il s'agit, dans la variante la plus « menacée », de langues dominées, dont la transmission intergénérationnelle s'est le plus souvent pratiquement arrêtée. Elles sont donc en phase de substitution avancée pour ce qui concerne l'usage commun, tant à l'écrit qu'à l'oral. Elles ne survivent, le plus souvent à l'état de « lambeaux de langues » comme a pu l'écrire Gardy (1985) à propos de l'occitan, que sous la forme de séquences de discours héritées, figées, qui sont disponibles pour des interactions à forte dimension rituelle, et à l'écrit dans des productions testimoniales et/ou militantes à la diffusion très limitée. C'est dire que la minor(is)ation a produit dans ce cas, sur le long terme, son effet destructeur. Cela ne signifie pas pour autant qu'on ne puisse pas observer ici et là des îlots de résistance avec des pratiques de « renaissance » au travers de réseaux associatifs-militants ou encore des initiatives institutionnelles « réparatrices » de la part des pouvoirs publics et surtout des collectivités territoriales (voir en particulier Kremnitz & Broudic 2013 ; également Boyer & Cardy 2011).

### **Politique(s) linguistique(s)**

En 2008, à l'issue d'un débat public à l'Assemblée nationale (le 7 mai) et au Sénat (le 13 mai) un amendement à la Constitution française a été adopté : l'article 75-1 proclame désormais que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Lors des débats qui ont conduit à cette réforme, alors que l'une des propositions était de situer la référence aux langues régionales dans l'article 1 de la Constitution, l'Académie française a fait une déclaration, votée à l'unanimité, qui montrait une profonde méfiance à l'égard des langues régionales<sup>4</sup> :

Depuis plus de cinq siècles, la langue française a forgé la France. Par un juste retour, notre Constitution a, dans son article 2, reconnu cette évidence : « La langue de la République est le français. »

---

(sites Web, blogs, forums, listes de discussion...) (voir par ex Alén Garabato & Boyer 1999 ; Pierozak 2009 ; Erhart 2020).

4. Cette péripétie, entre autres, met bien en évidence d'une part les contradictions de la République selon les séquences politiques et, d'autre part, la nécessité de tenir compte de la perception internationale de l'action politique en matière linguistique (en particulier si l'on veut que la politique francophone de promotion du plurilinguisme ait quelque crédibilité). L'aventure de la non-ratification par la France de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* (Viaut 2004 ; Alén Garabato 2010a et 2010b), signée dans un premier temps (1999), en est une autre illustration.

Or, le 22 mai dernier, les députés ont voté un texte dont les conséquences portent atteinte à l'identité nationale. Ils ont souhaité que soit ajoutée dans la Constitution, à l'article 1er, dont la première phrase commence par les mots : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale », une phrase terminale : « Les langues régionales appartiennent à son patrimoine. »

Les langues régionales appartiennent à notre patrimoine culturel et social. Qui en doute ? Elles expriment des réalités et des sensibilités qui participent à la richesse de notre Nation. Mais pourquoi cette apparition soudaine dans la Constitution ?<sup>5</sup>

La pression exercée par l'Académie a sans aucun doute contribué à ce que cette mention se trouve finalement reléguée à l'article 75-1 du titre XII consacré aux « collectivités territoriales ». Cette mention n'a pas enlevé la moindre portée à l'article 2 de la Constitution : « La langue de la République est le Français », ni à la loi Toubon de 1994 « relative à l'emploi de la langue française », qui stipule que le français est « la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics », et qui est devenu un obstacle à la pleine utilisation des langues régionales dans la « vie publique » (cf. la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*). En effet, l'article 75-1 consacre une vision patrimoniale des langues régionales, que la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF, ministère de la Culture et de la Communication) résume bien dans une publication de l'année 2007 :

L'ancrage de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France au ministère de la Culture invite à considérer les langues dans leur capacité à produire des œuvres : plutôt comme outils de création artistique que comme moyens de communication. Dans cette optique, le soutien de l'État se porte sur les œuvres qui contribuent à installer et à « banaliser » la création en langues de France dans le paysage culturel.

La proclamation officielle d'appartenance au patrimoine de la France, qui ne se réfère à aucun secteur sociétal autre que la création culturelle, n'a par ailleurs de pertinence que si elle est suivie d'initiatives glottopolitiques concrètes « de par en haut<sup>6</sup> ».

---

5. « La langue de la République est le français », déclaration de l'Académie française. Voir en ligne : <<http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-langue-de-la-republique-est-le-francais>>.

6. À l'instar de la science politique anglo-saxonne qui distingue, concernant l'analyse/l'évaluation des mises en œuvre de politiques publiques, une *approche descendante* (« top-down ») et une *approche ascendante* (« bottom-up ») (voir par exemple

À cet égard un exemple significatif concernant le développement et les limitations de l'enseignement de ces langues dans l'Éducation nationale (dont on sait que c'est la loi Deixonne qui leur a entrouvert la porte<sup>7</sup>) mérite d'être cité : il concerne l'exercice de l'« enseignement bilingue à parité horaire ».

Un arrêté (du 31 juillet 2001) avait semblé vouloir consolider les nouvelles orientations de politique éducative en faveur des langues « régionales » : il prévoyait la « mise en place d'un enseignement bilingue en langues régionales soit dans les écoles, collèges et lycées, soit dans des « sections "langues régionales" dans les écoles collèges et lycées<sup>8</sup> ». Mais cet arrêté fut annulé par le Conseil d'État (28 octobre 2002) en particulier parce qu'il aurait été en contradiction avec l'article 2 de la Constitution déjà cité : « La langue de la République est le français. » Un nouvel arrêté (mai 2003) prend acte de cette annulation en stipulant que « L'enseignement bilingue à parité horaire est dispensé pour moitié en langue régionale et pour moitié en français. Cependant, *aucune discipline ou aucun domaine disciplinaire, autre que la langue régionale, ne peut être enseigné exclusivement en langue régionale [...] »* (nous soulignons)...

On doit reconnaître cependant que les attitudes « politiques » à l'égard des langues régionales évoluent peu à peu (peut-être parce que leur utilisation réelle a diminué de façon critique...), comme en témoigne par exemple la séance du Parlement français au début de l'année 2014,

---

Sabatier 1986), l'écologie linguistique, et la *sociolinguistique appliquée* dont se réclament les politiques linguistiques, considèrent qu'en matière de *politique linguistique* on doit distinguer (et contraster) les politiques (ou actions glottopolitiques), *de par en haut* (« de haut en bas ») et les politiques (ou actions glottopolitiques) *de par en bas* (« de bas en haut »), voir par exemple Nettle & Romaine 2003 ; Léonard 2017 ; Alén Garabato & Boyer 2020).

7. Loi n° 51-48 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux. Quatre langues étaient explicitement concernées : le basque, le breton, le catalan, la langue occitane. Il s'agissait tout au plus d'accepter, selon des conditions très restrictives, un certain type d'enseignement basique de ces langues. D'autres langues obtiendront, par décret, le même traitement que les langues initiales : le corse (1974), le tahitien (1981), les langues régionales d'Alsace (1988), les langues régionales des pays mosellans (1991), les langues mélanésiennes (1992) et le créole (2002). Une certaine rupture semble se confirmer avec les circulaires Savary (82-261 de juin 1982, 83-547 de décembre 1983) qui ouvrent la voie à une avancée du traitement de certaines langues historiques de France dans le système éducatif public français.
8. Il ne faut pas oublier la pression glottopolitique qu'a représenté la mise en place et le succès du dispositif des écoles associatives pratiquant l'immersion un peu partout dans l'Hexagone dès les années quatre-vingts : *Ikastolas* (Pays Basque), *Diwans* (Bretagne), *Calandretas* (domaine occitan), *Bressolas* (Pays catalan français), écoles *ABCM* (Alsace).

lorsque, par surprise, les deux tiers de l'Assemblée ont voté en faveur d'une proposition de loi « autorisant la ratification de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* » (361 voix pour l'adoption et 149 contre l'adoption). Mais ce vote clair n'a pas non plus surmonté les anciens préjugés, qui se sont exprimés près de deux ans plus tard au Sénat, qui devait discuter et voter la même proposition de loi : elle fut rejetée sans discussion le 15 octobre 2015, refermant ainsi la porte à la *Charte européenne* (Alén Garabato 2010a).

Les *politiques ascendantes* (« de par en bas ») ont probablement été plus efficaces jusqu'à présent : celles entre autres des nombreuses associations de locuteurs ou défenseurs du patrimoine linguistique et culturel menacé (actions glottopolitiques locales, régionales ou réseautées) qui font pression sur les décideurs tout en organisant toutes sortes d'activités. L'ensemble des langues régionales de France semble concerné, à des degrés divers.

### **Domination, conflit, patrimonialisation (dynamique)**

La sociolinguistique observe plusieurs cas de figure concernant les situations de domination linguistique, et donc de conflit (de type diglossique), dont sont tout particulièrement victimes depuis fort longtemps les langues de France autres que le français, et aussi concernant l'issue de ces conflits (Boyer 1991, 2017) :

– le premier cas de figure est celui dans lequel ledit conflit a eu comme moteur déterminant une *idéologie* hégémonique (et efficace) qui n'a pas rencontré de contre-idéologie collective et donc de *loyauté* massive des usagers envers la langue minorée (et menacée). La substitution ethno-sociolinguistique est alors à peu près inéluctable, bien qu'elle puisse être différée pour une période qui peut couvrir plusieurs siècles ;

– le deuxième cas de figure est celui dans lequel une contre-idéologie, articulant des représentations d'ordre identitaire et une attitude de loyauté linguistique (*Language Loyalty*) (Weinreich [1953] 1970 : 99-102<sup>9</sup>) sans faille, vient combattre efficacement la logique glottophage du conflit entre langue dominante et langue dominée. Cette attitude, œuvrant comme interface entre des représentations toujours positives de la langue dominée et les conduites langagières des usagers, est l'authentique moteur de la production d'identité et des pratiques

---

9. Uriel Weinreich parle dans un texte en français de «sentiment de fidélité à la langue» (Weinreich 1968). La notion peut être mise également en relation avec *identité, ethnicité* (on parle de *loyauté ethnique*) (Niculescu 1996).

collectives de maintien des usages de la langue dominée et de sa transmission intergénérationnelle au sein de la famille. La loyauté linguistique conduit ainsi à refuser et combattre la domination et l'idéologie linguicide qui l'alimente, optant pour le maintien et le développement des usages sociétaux de la langue menacée de substitution, et tournant ainsi le dos à d'autres attitudes possibles, comme l'autodénigrement (l'« auto-odi » des sociolinguistes catalans) et la culpabilité linguistique<sup>10</sup>, particulièrement à l'œuvre dans le premier cas de figure évoqué, et s'inscrivant ainsi dans un processus de normalisation<sup>11</sup> sociolinguistique de la langue dominée ;

– entre ces deux pôles, il existe plusieurs variantes quant à l'absence ou à la présence (plus ou moins) efficace d'une attitude de loyauté, en particulier une version, celle qui intéresse le propos du dossier réuni, dans laquelle la valorisation repose non pas sur une représentation vraiment fonctionnelle de la langue dominée, mais plutôt sur une représentation certes patrimoniale, mais cependant dynamique, de cette même langue, fût-elle minor(is)ée : pourvoyeuse de *plus-value identitaire* et susceptible d'inspirer des pratiques de promotion de produits commerciaux, singulièrement de « terroir » (ou de lieux, d'objets, de manifestations... touristiques<sup>12</sup>).

Pour ce qui concerne la France et les langues traitées dans ce dossier (qui ne constituent qu'une partie du « patrimoine [linguistique] de la France »), on observe ainsi en Occitanie (par exemple Alén Garabato 2018 ; Boyer 2019), en Corse (par exemple Colonna 2013),

---

10. Concernant les attitudes d'*autodénigrement*, (d'« auto-odi » chez les sociolinguistes catalans) et de *culpabilité linguistique* voir en particulier Ninyoles (1969), Lafont (1971), Boyer (1997), Alén Garabato et Colonna (2016).

11. On sait que la notion de *normalisation* dans la « sociolinguistique critique et pratique » catalano-occitane est entendue comme la mise en œuvre d'une politique linguistique visant à (re)donner à une langue plus ou moins minor(is)ée les prérogatives communicationnelles d'une langue de plein exercice sociétal (culturelles, administratives, politiques, éducationnelles, commerciales, judiciaires...). La normalisation est la seule voie possible pour enrayer un processus de *substitution* de la langue dominée par la langue dominante (voir Aracil 1965 ; Vallverdú 1980 ; Boyer 1991).

12. Comme l'observe justement Claudine Moïse : « entre authenticité et commercialisation, les monuments, les objets et les langues servent l'activité touristique et l'affirmation identitaire dans un univers mondialisé » (Moïse 2011). On pourra consulter également Moïse, McLaughlin, Roy et White (2006), Fort et Fort (2006), Alén Garabato (2009, 2014), Huck et Kahn (2009), Duchêne et Heller (2012), Robert-Demontrond, Joyau et Bougeard-Delfosse (2010), Kahn, Le Squère et Kosianski (2014).

en Alsace (par exemple Erhart 2018, 2020)<sup>13</sup> la montée en puissance (certes limitée, mais cependant bien visible) d'une *patrimonialisation dynamique* et d'une instrumentalisation positive de la langue en situation de domination. En particulier dans la sphère économique, comme le domaine entrepreneurial ou le commerce de produits alimentaires, la restauration ou la promotion touristique. Dans ces cas, on peut observer, comme le fait Monica Heller, que « l'identité authentique et la compétence langagière deviennent deux ressources que l'on peut traiter comme des biens d'échanges sur le marché de la nouvelle économie mondialisée... » (Heller 2002 : 108)<sup>14</sup>.

On a certes du mal ici à parler de reconquête sociolinguistique. La sensibilité à l'imaginaire des langues en présence (et spécialement la langue dominée) sollicitée ne conduit pas nécessairement à la production d'une contre-idéologie diglossique. Et sûrement pas à une normalisation en bonne et due forme. On a néanmoins affaire incontestablement à une forme de résilience ethnosociolinguistique productive (et créative).

### **Le dossier**

Les textes présentés dans ce dossier, lequel, comme on l'a dit, n'a évidemment pas la prétention de rendre compte de l'ensemble des situations concernant les « langues régionales » de France, devraient permettre d'éclairer un phénomène glottopolitique singulier et multiforme qui ne peut manquer de stimuler la réflexion du sociolinguiste. Les contributeurs sont pour la plupart des enseignants-chercheurs en sociolinguistique : Carmen Alén Garabato et Henri Boyer de l'université Paul-Valéry Montpellier 3, Romain Colonna de l'université de Corte, et Pascale Erhart et René Kahn de l'université de Strasbourg, économiste.

La contribution de Colonna qui ouvre le dossier est une réflexion approfondie sur le « processus » de patrimonialisation, focalisée évidemment sur « la langue comme patrimoine et comme marqueur linguistique, marchandisable, susceptible de rendre le territoire « visible » et par conséquent « consommable » ». L'auteur propose un repérage historique documenté de l'association patrimoine-patrimonialisation en ajoutant

---

13. Dans ce dossier René Kahn et Pascale Erhart mettent en évidence la spécificité de l'Alsace due au fait que s'y maintient une culture régionale forte ainsi qu'une pratique non négligeable d'un ensemble de parlers dialectaux germaniques (l'« alsacien »).

14. Nous pensons cependant que, dans les domaines linguistiques dont il est question dans ce dossier, et pour les acteurs de l'économie concernés, les langues et les cultures régionales jouent un rôle bien plus complexe que de simples « biens d'échanges sur le marché ».

au « champ définitoire » du patrimoine un axe qui articule des notions fondamentales dans le processus de patrimonialisation, entre autres : l'émotion, l'authenticité, la territorialité et l'historicité.

Colonna fonde sa démonstration sur le principe d'une redistribution axiologique opérée par la patrimonialisation qui ouvre la voie à un accroissement des représentations positives à l'égard de la langue minorée et par conséquent favorise de possibles marchandisations d'usages linguistiques, d'autant que « la patrimonialisation affranchit l'objet de sa fonction première ».

Afin de mieux comprendre comment les deux processus de patrimonialisation et de marchandisation sont liés, la contribution fait état d'une nouvelle étude consacrée au corse comme « objet de marchandisation », s'appuyant sur différentes catégories de produits alimentaires, cosmétiques ou spiritueux, à partir d'un repérage sur sept plateformes de vente en ligne. L'auteur tente de dégager ce qu'il y a de commun d'un produit à l'autre et ce qui les différencie dans leur usage circonscrit de la langue dans une perspective glottopolitique nouvelle.

Pascale Erhart et René Kahn, dans leur contribution consacrée à l'alsacien partent de l'hypothèse que « les langues régionales sont potentiellement porteuses d'innovations dans le domaine économique et sociétal » : hypothèse mise à l'épreuve d'observations de terrain. Une dizaine d'acteurs économiques du nord au sud de l'Alsace, en 2018-2020, manifestant « la présence de la langue alsacienne soit dans le nom de l'acteur économique observé, ou sur un support de communication utilisé par celui-ci », sont ainsi examinés. Quatre domaines d'usage de l'alsacien sont traités : l'agro-alimentaire, la gastronomie (les restaurants en particulier), le marketing, le tourisme. Ils permettent d'examiner l'utilisation de l'alsacien dans la sphère économique du point de vue de ses « trois fonctions principales » : le *plaisir*, la *fierté* et la *modernité*. Cet inventaire détaillé, qui fait apparaître une montée en puissance de la scripturalité dans la langue alsacienne, conduit à un questionnement sociolinguistique qui alterne entre la « post-vernacularisation » et la « normalisation » de l'alsacien.

Dans leur contribution, Carmen Alén Garabato et Henri Boyer s'interrogent sur la patrimonialisation à l'œuvre dans les nouveaux usages de l'occitan à propos des dénominations de produits agro-alimentaires (vin, pâtes alimentaires, bière) et leur inscription dans une éventuelle suspension de la progression d'un conflit pluriséculaire vers la substitution de la langue minorisée par la langue dominante, le français. Les propos des producteurs recueillis lors d'une enquête par entretiens réalisée

en 2017-2020 montrent que le profit n'est pas la motivation principale de ces micro-actes glottopolitiques : il y est question de fidélité envers les ancêtres, d'ancrage territorial, de plaisir... ainsi que d'un nouveau rapport à la terre et à la langue (même lorsqu'on ne la parle pas), respectueux du patrimoine reçu, qu'ils veulent promouvoir et transmettre. Les nouveaux usages en question sont-ils les indicateurs d'une velléité de *normalisation* ou simplement des manifestations tardives et nostalgiques d'une *loyauté* qui a pu faire défaut dans le passé, au travers de micro-actes glottopolitiques ? Il s'agit quoiqu'il en soit d'un phénomène assez étonnant car paradoxal pour que le sociolinguiste « périphérique » l'observe avec attention et s'interroge quant à son réel impact sur l'avenir d'une langue menacée de disparition.

Le dossier accueille deux autres textes qui se veulent des ouvertures historique, géographique :

Nous traduisons (Alén Garabato) un texte en galicien de Valentina Formoso Gosende (issu de sa thèse de doctorat soutenue à Santiago de Compostela en 2005) qui est une évaluation minutieuse d'une politique linguistique *de haut en bas* mise en œuvre en Galice par le Gouvernement autonome (régional) en faveur des usages du galicien dans les entreprises. L'article s'intéresse à une période durant laquelle la politique linguistique se met en place dans une communauté « historique » d'Espagne où la langue minorée bien que très parlée, était menacée de devenir une langue minoritaire. Formoso Gosende montre bien la mise en place de mesures de soutien (fondamentalement financier) aux entreprises, atomisées et dont l'efficacité n'était pas évaluée, proposées par une administration plutôt peu convaincue du besoin de normaliser la langue dans ce secteur (entre autres). Le cas galicien illustre ainsi la difficulté d'introduire une langue minorée (même lorsqu'elle est, encore, très parlée) dans les usages commerciaux où la rentabilité devient le moteur de toute action. Avec le recul de presque quarante ans de gouvernement autonome, l'article montre aussi que quoique de façon assez timide, comme le soutient l'auteur, l'action de *par en haut*, aujourd'hui pratiquement inexistante dans ce secteur se voit relayée par des micro-actes glottopolitiques (*de par en bas*) chez certains restaurateurs et autres responsables d'entreprises. On rejoint ainsi la problématique de ce dossier avec cette contribution qui est un contrepoint aux autres études proposées et qui concernent des « langues régionales de France » pour lesquelles l'action glottopolitique « de par en haut » est inexistante.

Nous présentons en fin de dossier ce qu'on pourrait considérer comme une archive : un article qui souhaitait attirer, voilà quatre

décennies, l'attention des sociolinguistes (et des autres chercheurs en sciences humaines et sociales) sur la naissance du phénomène traité dans ce dossier avec un regard diachronique. Il s'agit d'une micro-enquête (circonscrite au Biterrois) à deux volets : d'une part, un certain nombre d'opinions ont été sollicitées à partir d'un questionnaire distribué dans plusieurs secteurs sociaux et culturels de Béziers ; d'autre part, avaient été sélectionnées une série de dénominations comportant Oc-occitan(e)-d'Occitanie, Midi-méridional ou Languedoc-languedocien(ne) et quelques autres dénominations comportant des éléments moins utilisés (Sud, Sud-Ouest, Languedoc-Roussillon), en vue d'entretiens avec les créateurs des entreprises concernées. Les entretiens ont mis clairement en évidence la complexité du fonctionnement des mots Oc-Occitanie-occitan(e) et ont révélé ce que confirmaient les réponses aux questionnaires. En effet, cette série dénominative avait un statut tout à fait privilégié à l'intérieur de la dénomination sociale de type non patronymique. Il semble que ce fut tout particulièrement le cas à partir du début des années 1970.

### Références bibliographiques

- Alén Garabato C. (2009), *Langues minoritaires en quête de dignité*, Paris, L'Harmattan.
- Alén Garabato C. (2010a), « L'enseignement en langues régionales ou minoritaires selon la *Charte européenne* », *Les langues modernes* 4, 2010, p. 21-26.
- Alén Garabato C. (2010b), « *Lenguas y naciones: dinámicas sociolingüísticas en la Europa del siglo XXI* », *Signos Lingüísticos* VI (11), 2010, p. 9-29.
- Alén Garabato C. (2018), « Les langues minoritaires/minorées à la conquête de "parts de marché" : questionnement général et premiers résultats du projet ECO-OC », dans Alén Garabato C., Boyer H., Djordjevic Léonard K. & Pivot B. (dir.), *Identités, conflits et interventions sociolinguistiques*, Limoges, Lambert Lucas, p. 87-98.
- Alén Garabato C. & Boyer H. (1999), « L'occitan sur Internet : signe des temps, chant du cygne ou pied de nez ? », *Lengas* 46, p. 21-31.
- Alén Garabato C. & Boyer H. (2020), *Le marché et la langue occitane au XXI<sup>e</sup> siècle : micro-actes glottopolitiques contre substitution*, Limoges,

Éditions Lambert-Lucas

- Alén Garabato C. & Colonna R. (dir.) (2016), *AUTO-ODI. La « haine de soi » en sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan.
- Aracil L. V. ([1965] 1982), « Conflit linguistique et normalisation linguistique dans l'Europe nouvelle », reprise et traduction de « Conflict lingüístic i normalització lingüística a l'Europa nova », *Papers de socio-lingüística*, Barcelona, Edicions de la Magrana, p. 23-38.
- Boyer H. (1991), *Langues en conflit*, Paris, L'Harmattan.
- Boyer H. (1997), « Conflit d'usages, conflit d'images », dans Boyer H. (dir.), *Plurilinguisme : « contact » ou « confli » de langues ?*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 9-36.
- Boyer H. (2017), « À quelles conditions un bilinguisme sociétal institutionnel peut-il être non-diglossique ? », dans Dokhtourichvili M., Boissonneault J. et Reguigui A. (dir.), *Les langues et leurs territoires. Entre conflit et cohabitation, Série monographique en sciences humaines/ Human Sciences Monograph Series 19*, Sudbury, Canada, p. 21-40.
- Boyer H. (2019), « L'occitan et le marché : célébration patrimoniale ou recherche de plus-value ? Pratiques de nomination identitaire (commerciale) en domaine d'oc », dans Pujol M. (dir.), *L'estudi del llenguatge a la cruïlla de les disciplines. Homenatge al professor Christian Lagarde. Le langage au carrefour des disciplines. Hommage au professeur Christian Lagarde*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, p. 265-285.
- Boyer H. & Cardy H. (dir.) (2011), « Les collectivités territoriales en quête d'identité », *Mots. Les langages du politique* 97.
- Colonna R. (2013), *Les paradoxes de la domination linguistique*, Paris, L'Harmattan.
- Costa J. (dir.) (2013), « Enjeux sociaux des mouvements de revitalisation linguistique », *Langage & Société* 145 (3).
- Duchêne A. & Heller M. (dir.) (2012), *Language in Late Capitalism: Pride and Profit*, New York/Londres, Routledge.
- Erhart P. (2018), « Les émissions en dialecte de France 3 Alsace : des programmes hors normes pour des parlars hors normes ? », *Les Cahiers du GEPE 10*. En ligne : <<http://cahiersdugepe.fr/index.php?id=3201>>.

- Erhart P. (2020), « Que signifie parler et/ou écrire l'alsacien en 2020 ? », dans Banegas Saorin M. & Sibille J. (dir.), *Entre francisation et démarcation. Usages hérités et usages renaissantistes des langues régionales de France*, Paris, L'Harmattan, collection Carnets d'atelier de sociolinguistique, p. 185-200.
- Fort F. & Fort F. (2006), « Alternatives marketing pour les produits de terroir », *Revue française de gestion* 162 (3), p. 145-159.
- Gardy P. (1985), « Langue(s), non-langue(s), lambeaux de langue(s), norme », *Cahiers de linguistique sociale* 7.
- Heller M. (2002), *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Paris, Didier.
- Heller M. (2003), « Globalization, the new economy and the commodification of language and identity », *Journal of Sociolinguistics* 7 (4), p. 473-492.
- Huck D. & Kahn R. (2009), *Langues régionales, cultures et développement*, Paris, L'Harmattan.
- Kahn R., Le Squère R. & Kosianski J.-M. (dir.) (2014), *Cultures régionales, développement économique*, Paris, L'Harmattan.
- Kremnitz G. (dir.) & Broudic F. (coll.) (2013), *Histoire sociale des langues de France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Lafont R. (1971), « Un problème de culpabilité sociolinguistique : la diglossie franco-occitane », *Langue française* 9, p. 93-99.
- Léonard J. L. (2017), « Écologie (socio)linguistique : évolution, élaboration et variation », *Langage & Société* 160-161, p. 267-282.
- Moïse C. (2011), « L'économie mondialisée et le tourisme : un domaine à explorer pour la sociolinguistique francophone ? », *Mondes du tourisme* 4, mis en ligne le 30 septembre 2015, consulté le 15 octobre 2018. En ligne : <<http://journals.openedition.org/tourisme/447>>.
- Moïse C., McLaughlin M., Roy S. & White C., (2006), « Le tourisme patrimonial : la commercialisation de l'identité franco-canadienne et ses enjeux langagiers », *Langage & société* 118, p. 85-108.
- Nettle D. & Romaine S. (2003), *Ces langues, ces voix qui s'effacent : menaces sur les langues du monde*, Paris, Autrement.

- Niculescu A. (1996), « Loyauté linguistique », dans Goebel H., Nelde P. H., Stry Z., Wölck W. (dir.), *Linguistique de contact*, Berlin/New York, Walter de Gruyter, tome 1, p. 715-720.
- Ninyoles R. L. (1969), *Conflicte lingüístic valencià: Substitució lingüística i ideologies diglòssiques*, Barcelone, Edicions 62.
- Pierozak I. (2009), « Le “poids” des langues sur Internet. La revanche des “poids plume” ? », dans Gasquet-Cyrus M. & Petitjean C. (dir.), *Le poids les langues*, Paris, L'Harmattan, p. 293-315.
- Robert-Demontrond P., Joyau A. & Bougeard-Delfosse C. (2010), « La sphère marchande comme outil de résistance à la mondialisation : le cas du marché des colas », *Management international* 144, p. 55-68.
- Sabatier P. A. (1986), « Top-down and bottom-up approaches to implementation research: A critical analysis and suggested synthesis », *Journal of Public Policy* 6 (1), p. 21-48.
- Vallverdú F (1980), *Aproximació crítica a la sociolingüística catalana*, Barcelone, Edicions 62.
- Viaut A. (2004), « La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires : particularités sociolinguistiques et configuration française », *Documents de treball* 15. En ligne : <[http:// www. ciemen.org/mercator](http://www.ciemen.org/mercator)>.
- Weinreich U. (1968), « Unilinguisme et multilinguisme », dans Martinet A. (dir.), *Le Langage*, Paris, Gallimard, collection « Encyclopédie de la Pléiade », p. 647-684.
- Weinreich U. ([1953] 1970), *Languages in Contact. Findings and Problems*, The Hague/Paris, Mouton.